



Programme de bourses offert aux étudiantes et étudiants en voie d'obtenir leur doctorat en psychologie et s'engageant à exercer la profession de psychologue dans un centre de services scolaire ou une commission scolaire

Important

Objectifs du programme de bourses offert aux étudiantes et étudiants en voie d'obtenir leur doctorat en psychologie et s'engageant à exercer la profession de psychologue dans un centre de services scolaire ou une commission scolaire

Le Programme de bourses offert par le ministère de l'Éducation (MEQ) vise notamment à :

- offrir un soutien financier aux étudiants en voie de terminer leur doctorat en psychologie et s'engageant à travailler à ce titre dans le réseau scolaire;
- rendre attrayant le réseau scolaire pour les étudiants en voie de terminer leur doctorat en psychologie;
- faire découvrir la réalité de la profession de psychologue en milieu scolaire;
- favoriser la rétention dans le secteur public des psychologues nouvellement diplômés;
- améliorer l'offre de services en psychologie dans le réseau scolaire public.

Critères d'admissibilité

Le candidat souhaitant obtenir une bourse doit :

- être en voie d'obtenir, au plus tard au 31 août 2025, un doctorat en psychologie dans une université québécoise reconnue qui mènera à un permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ);
- être en voie d'obtenir un permis de pratique délivré par l'OPQ autorisant l'exercice des activités réservées aux psychologues;
- s'engager à travailler comme psychologue dans un centre de services scolaire ou une commission scolaire pour une période de deux ans, et ce, un minimum de trois jours par semaine ou l'équivalent;
- détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteur du statut de résident permanent et résider au Québec;
- être embauché par un centre de services scolaire ou une commission scolaire à la suite du processus de sélection.

Engagements du candidat

Le candidat dont la candidature est acceptée s'engage à :

- avoir terminé ses études doctorales au plus tard le 31 août 2025;
- obtenir un permis de pratique de l'OPQ avant le début de son entrée en fonction au centre de services scolaire ou à la commission scolaire;
- travailler au centre de services scolaire ou à la commission scolaire pour une période minimale de deux ans;
- effectuer une prestation de travail minimale de trois jours par semaine ou l'équivalent (60 % de tâche à titre de psychologue), suivant les besoins du centre de services scolaire ou de la commission scolaire et en respect des conditions de travail en vigueur dans cet organisme scolaire.

Engagements du centre de services scolaire ou de la commission scolaire

Pour chaque candidat au Programme de bourses, le centre de services scolaire ou la commission scolaire s'engage à :

- recevoir le dossier de candidature au Programme de bourses;
- retenir ou non ce candidat;
- transmettre le dossier de candidature complet au MEQ, le cas échéant;
- verser la bourse au candidat selon les modalités prévues, après l'autorisation du MEQ et la réception des sommes;
- s'assurer que le candidat détient le permis de psychologue délivré par l'OPQ;
- embaucher le candidat à titre de psychologue à la suite de l'obtention de son doctorat en psychologie, et ce, pour un minimum de trois jours par semaine ou l'équivalent et pour une période minimum de deux ans;
- effectuer les suivis nécessaires auprès du MEQ et du candidat.

Présentation Des Candidatures

Le candidat souhaitant obtenir une bourse doit acheminer une demande directement aux ressources humaines du centre de services scolaire ou de la commission scolaire de son choix.

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Le formulaire d'engagement dûment rempli;
- Une lettre expliquant les motivations à présenter sa candidature;
- Un curriculum vitae récent;
- Une lettre attestant l'inscription au programme de doctorat émise par l'université;
- Une preuve de statut d'étudiant à temps partiel ou à temps complet;
- Une copie du relevé de notes officiel le plus récent;
- Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente et de résidence au Québec.

En cas d'abandon ou de non-respect de l'engagement

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires sont responsables de faire les suivis requis advenant un abandon ou un non-respect de l'engagement par le candidat. Ce dernier est invité à contacter le centre de services scolaire ou la commission scolaire, au besoin.

Identification

Nom :	Prénom :	
Adresse (numéro, rue, ville) :		
Province :	Code postal :	
Téléphone :	Poste :	Numéro d'assurance sociale (NAS) :
Courriel personnel :		
Courriel universitaire :		
Quand l'engagement doit-il débuter (année-mois-jour)?		
Quand le programme d'études doit-il se terminer (année-mois-jour)?		

Déclaration d'engagement à fournir des services

Je soussigné(e), _____, déclare faire une demande pour l'obtention de la bourse d'études offerte par le ministère de l'Éducation aux étudiantes et étudiants en voie d'obtenir leur doctorat en psychologie et s'engageant à exercer la profession de psychologue dans un centre de services scolaire ou une commission scolaire.

Je déclare que je terminerai mon programme de formation pour lequel j'ai obtenu ma bourse d'études.

Doctorat en psychologie – Nom de l'université : _____

Je m'engage à offrir et à respecter une disponibilité minimale de trois jours par semaine ou l'équivalent (60 % de tâche à titre de psychologue) qui seront comblés, selon les besoins du centre de services scolaire ou de la commission scolaire et conformément aux ententes nationales en vigueur dans le centre de services scolaire ou la commission scolaire, et ce, pour une durée minimale de deux années.

Le centre de services scolaire choisi ou la commission scolaire choisie est :

Si je manque à l'un de mes engagements, je m'engage à rembourser au centre de services scolaire ou à la commission scolaire, selon les modalités prévues au Programme de bourses, le montant de la bourse d'études ou la partie de ce montant calculé proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé(e).

Autorisation pour l'échange de renseignements

J'autorise le ministère de l'Éducation et le centre de services scolaire concerné ou la commission scolaire concernée à s'échanger les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

Changement d'adresse

Je m'engage à aviser le centre de services scolaire ou la commission scolaire qui m'a octroyé la bourse, dans les 30 jours, de tout changement d'adresse de ma résidence, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

Signatures

Signé à : _____ Le (date) : _____

Signature du candidat ou de la candidate :

Signature de la personne responsable au centre de services scolaire ou à la commission scolaire :

Nom en lettres moulées : _____ Date : _____